

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-165 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 75

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés : Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Projet de restauration et de mise en tourisme du Château de Chazey-sur-Ain

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que vient d'être inaugurée la première tranche de restauration du château de Chazey-sur-Ain, propriété de la communauté de communes.

Cette première étape a permis :

- de rénover des parties du château qui connaissaient des désordres structurels inquiétants, notamment les écuries et la tour-porche, de restaurer l'ensemble des façades
- de créer de nouveaux bureaux et salles de réunions et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite une grande partie du château.

Le projet de cette restauration s'appuie sur l'idée que la meilleure conservation du bâtiment passe par une utilisation régulière de ses espaces.

Ce programme avait été approuvé par le conseil communautaire le 29 novembre 2018. Il comprenait les deux tranches qui viennent de s'achever et une troisième et dernière tranche relative aux parties classées au titre du patrimoine, à savoir le donjon dans son intégralité, la salle dite du lustre, les cuisines et l'aile de l'appartement et de la chapelle.

.../...

Pour cette troisième phase, la commission « Culture et Evènementiel » s'est penchée sur la possible ouverture du site aux visiteurs et touristes, adaptée au fait que le haut du donjon ne peut accueillir que 19 personnes au maximum simultanément pour des raisons de sécurité (un seul accès).

Plusieurs structures¹ se sont penchées sur l'histoire et le potentiel patrimonial du château de Chazey. Une visite du château de La Roche² dans la Loire a aussi été organisée.

La commission a travaillé ces derniers mois avec le Cabinet Medieval pour calibrer une mise en tourisme cohérente avec les restaurations nécessaires. La commission a validé la version finale de l'étude et ses conclusions le 11 mai dernier.

Les grands principes du projet de la troisième tranche sont les suivants :

- une mise en avant du château au titre du XIX^e siècle, un siècle qui connaît un regain d'intérêt depuis quelques années et qui permet de se démarquer de l'offre médiévale déjà très présente
- outre l'architecture, les modes de vie de la bourgeoisie du XIX^e siècle seront mis en avant : déplacements en voiture à cheval, cuisine et gastronomie, arts et sciences, jeux, sociabilités et sociétés savantes, imaginaire de l'époque, cabinets de curiosité...
- accompagner la restauration du château de celle du parc lui aussi XIX^e siècle et qui a conservé son plan initial sans être gagné par l'urbanisme. Il restaurait, sauf éventuellement la partie dite « privée » en accès libre et gratuit. L'accueil et l'entrée du site se feraient en prolongement de l'annexe administrative actuelle, avec un espace boutique et un espace animation³. L'accueil ponctuel de manifestations, pour des jauges allant jusqu'à 1 000 personnes reste possible.
- une ouverture du château sur une période de l'année à affiner, avec une offre scolaire et deux niveaux de tarification pour le grand public :
 - ↳ le premier niveau de tarification (estimé à 5-6 € sans réduction) permettant une visite libre et scénographiée des salles du rez-de-chaussée : cour intérieure, écuries, salle du lustre, salle des Louis, cuisines, salle des gardes...
 - ↳ le deuxième niveau de tarification (estimé à 10 €) permettant une visite guidée d'environ une heure du donjon et de l'appartement sur réservation à l'accueil du site. Pour les visites guidées, il est prévu de faire appel au vivier de guides-conférenciers qui travaillent avec l'office de tourisme. Des visites guidées du parc sont aussi imaginables.
- la fin des visites s'effectuera dans les salles qui accueillent actuellement les photographies sur la restauration et pourront le cas échéant accueillir de petites expositions temporaires, en lien avec d'autres musées régionaux : mode, sciences...

L'étude du cabinet Medieval (jointe en annexe) revient sur l'ensemble de ces éléments, avec des propositions précises de scénographie et d'aménagement du parc et les simulations financières.

Concrètement, l'architecte du patrimoine qui a conçu et suivi les deux premières tranches restera l'architecte référent du projet global. Il vous est proposé de lancer une consultation pour recruter les deux maîtres d'œuvre qui, sous sa houlette, affineront la scénographie et la restauration du parc. L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a validé ce montage opérationnel.

.../...

¹ - le CRBA (Centre de Ressources de Botanique Appliqué) a démontré que le parc, contemporain de la restauration, présente un grand intérêt. Son concepteur, Melchior Sallet avait fait appel à tous les grands de l'école horticole lyonnaise

- le service régional du patrimoine travaille sur le mobilier et les peintures murales, dont beaucoup sont de Jean-Baptiste Beuchot, peintre de l'école lyonnaise dont les œuvres ornent plusieurs monuments de Lyon et de sa région

- Alain Kersuzan et l'UMR CIHAM se sont lancés dans une transcription et une traduction intégrale des comptes médiévaux du château

² Château du XIII^e siècle rénové vers 1900 dans un style néogothique – environ 15 000 visiteurs par an

La restauration des salles classées, à l'identique de leur état XIXe, restera sous la responsabilité de l'architecte principal. Elle pourra s'étaler sur de nombreuses années, y compris en démonstration après l'ouverture au public

Au niveau financier, le « petit équilibre » est accessible, c'est-à-dire que la billetterie couvre les frais de fonctionnement estimés à 0,46 M€ par an, dont une partie existe déjà (entretien du parc, ménage...). Pour les deux ou trois premières années d'ouverture, un fonctionnement en régie directe ou en régie autonome est proposé.

Par contre, la restauration proprement dite et éléments scénographiques restent à la charge de la communauté de communes qui devra déposer des demandes de subventions, notamment au titre des monuments classés.

Le programme prévoit trois années de travaux avant l'ouverture du site, pour un budget d'investissement estimé à 2,77 M€ HT avec la possibilité d'obtenir 1,1 à 1,3 M€ de subventions. Le volet paysager pourra être revu à la baisse en fonction de l'ambition donnée au projet.

En conclusion, le projet validé par la commission Culture-Evénementiels permet à la fois de restaurer les parties classées du château, tout en créant une nouvelle offre touristique, familiale et à prix accessible, qui permettra de prolonger la durée moyenne de séjour, en réseau avec les autres offres locales, ainsi qu'avec d'autres sites XIXe de la Région.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les grandes lignes de ce projet de restauration et mise en valeur du château de Chazey-sur-Ain.
- VALIDE le lancement de consultations pour recruter deux maîtres d'œuvre respectivement en scénographie et en paysagisme.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Acte rendu exécutoire après :
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022
et publication le 7 octobre 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

